



TEXTE n° 238

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

15 janvier 2004

PROPOSITION DE LOI

*tendant à créer un **crédit d'impôt** pour investissement
des entreprises pour favoriser l'intégration
des **personnes handicapées**.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 janvier 2004.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

Voir les numéros : 966 et 1314.



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rapports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Siège de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide-Briand - 75007 Paris

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Texte adopté n° 238 – Proposition de loi tendant à créer un crédit d'impôt pour investissement des entreprises pour favoriser l'intégration des personnes handicapées (rejetée en 1^{ère} lecture).